



VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du JEUDI 28 MARS 2019**  
**18 heures**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n°21) - M. AURAMBOUT (à partir de la délibération n°4) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la délibération n°4), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SENNEPIN - F. DUBESSAY - N. RAY (à partir de la délibération n°6) - J. ROIG - J.P BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - A. CORNE - F. HUGUET - J. COGNET - JY. CHEGUT - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - E. GOULFERT (de la délibération n°1 à la délibération n°20 et à partir de la délibération n°25) - M. GUYOT - A. CHAPUIS - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - C. MALHURET (à partir de la délibération n°6) - MC. STEYER (à partir de la délibération n°14) - M. JIMENEZ - JJ. MARMOL - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE - C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** M. J.S. LALOY à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°5), Vice-Président.

Mmes et MM. C. BERTIN à A.G. CROUZIER - B. BAYLAUCQ à MC. VALLAT - A. DAUPHIN à A. CORNE - P. SEMET à F. SKVOR - C. BENOIT à MO. COURSOL - YJ. BIGNON à S. FONTAINE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à JJ. MARMOL - JP. SALAT à M. JIMENEZ - E. VOITELLIER à C. LEPRAT - JM. GUERRE à B. AGUIAR, Conseillers Communautaires.

**Absents excusés :** M. H. DUBOSCQ - F. BOFFETY - F. MINARD, Conseillers Communautaires.

\*\*\*\*\*

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

➤ la désignation de **M. William PASZKUDZKI**, en qualité de secrétaire de séance,  
→ approbation à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE**

N°1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2019 - APPROBATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

N°2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations du Bureau communautaire du 21 février 2019 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 28 février 2019.

### **DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX SERVICES DE PROXIMITE ET AUX RESSOURCES INTERNES**

N°3 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Devant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire, il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2019 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des avenants aux contrats de travail à intervenir avec les personnels concernés,
- d'autoriser le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents précités.

N°4 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DE LA COMMISSION DE REFORME (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, les représentants de Vichy Communauté auprès de la commission de réforme des fonctionnaires territoriaux comme suit :

#### Représentants pour la catégorie A

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 <sup>er</sup> suppléant : Mme Christine BOUARD	1 <sup>er</sup> suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 <sup>ème</sup> suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 <sup>ème</sup> suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

#### Représentants pour la catégorie B

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 <sup>er</sup> suppléant : Mme Christine BOUARD	1 <sup>er</sup> suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 <sup>ème</sup> suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 <sup>ème</sup> suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

#### Représentants pour la catégorie C

Représentant titulaire : M. J. BLETTERY	Représentant titulaire : M. J.J MARMOL
1 <sup>er</sup> suppléant : Mme Christine BOUARD	1 <sup>er</sup> suppléant : M. Michel AURAMBOUT
2 <sup>ème</sup> suppléant : Mme Charlotte BENOIT	2 <sup>ème</sup> suppléant : Mme Marie-Claude VALLAT

La délibération sera transmise à M. le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

N°5 - CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE MOYENS POUR LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE VICHY (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la création d'un service commun de santé et prévention à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, pour le compte du Centre Hospitalier de Vichy, des communes de Vichy, Cusset, Bellerive sur Allier, et de la Communauté d'Agglomération. Il est approuvé le projet de convention définissant le niveau d'intervention de ce service ainsi que leurs modalités de fonctionnement, d'organisation, et de financement.

N°6 - COMPTES DE GESTION 2018 DE MADAME LA TRÉSORIÈRE PRINCIPALE DE VICHY - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour et une abstention Mme Conte), donne acte à Madame la Trésorière Principale de Vichy - Receveur Communautaire – de ses comptes de gestion dressés au titre de l'exercice 2018 pour le Budget Principal et pour les onze Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté.

M. le Président propose de faire la présentation globale des éléments budgétaires et des différentes interventions avant de voter.

M. le Président précise qu'à l'agglomération, nous avons l'habitude d'avoir une présentation complète au moment du débat d'orientations budgétaires de ce fait les présentations vont être reprises pour le vote du budget.

Concernant le compte administratif 2018, le détail des documents a été envoyé avec le dossier du conseil, nous allons plus précisément présenter le budget principal, 56 458 510 € en dépenses de fonctionnement et 62 116 338 € en recettes de fonctionnement.

Fin 2018, la situation financière de Vichy Communauté est saine et maîtrisée : la capacité de désendettement est de 6,4 ans sur le budget principal, alors que le plafond national de référence est de 12 ans.

Sur le budget principal, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,59 %, alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 0,83 %.

Ainsi, l'épargne brute du budget principal a atteint un niveau record en 2018 : 7,9 M€, mais ce résultat est à relativiser car 1,4 M€ de rôles supplémentaires de fiscalité ont été encaissés fin 2018. L'épargne nette se situe à 3,2 M€ (3 M€ en moyenne sur la période 2014-2018).

14,8 M€ ont été investis sur le budget principal, et 8,4 M€ sur les budgets annexes.

Deux emprunts nouveaux ont été réalisés en 2018 : 9 M€ sur le budget principal et 1,5 M€ sur le budget annexe Transport, soit une augmentation de l'endettement consolidé de 5,6 M€.

Pour rappel, les dotations de l'Etat ont baissé de 3,3 M€ depuis 2013, soit 9,3 M€ de baisses cumulées de ressources sur la période 2013-2018.

Concernant le budget primitif 2019, plusieurs évolutions modifient la structure du budget 2019 par rapport à celui de 2018, à savoir :

- la reprise de l'activité commerciale sportive, compétence transférée par la ville de Vichy, exercée par l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy jusqu'au 31 décembre 2018, et neutralisée par la baisse de l'attribution de compensation de la ville de Vichy,
- Vichy Communauté est devenue au 1er janvier 2019, actionnaire de la Société Publique Locale « Vichy Destinations » qui va exercer la mise en œuvre de la stratégie liée au tourisme et à l'attractivité du territoire définie par Vichy Communauté,
- la réparation des installations du stade aquatique à la suite du sinistre survenu dans la nuit du 8 au 9 septembre 2018.

Ces évolutions modifient la structure budgétaire de Vichy Communauté (création d'un budget annexe, hausse du chapitre des charges de gestion courante parallèlement à la baisse de l'attribution de compensation) mais ne modifient pas son équilibre global.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 62,28 M€. Par rapport aux recettes encaissées en 2018, les recettes réelles de fonctionnement (hors rôle supplémentaire) inscrites au BP 2019 augmentent de 1,98 M€, soit 3,30 %.

M. le Président précise que le montant des dotations de l'Etat n'est toujours pas connu. Il est difficile d'établir un budget. Quand les dotations étaient stables, il était plus prévisible d'établir le budget mais à l'heure actuelle cette incertitude est difficile à gérer comme pour certaines communes l'an dernier, par exemple Arfeuilles. Il serait bien que l'Etat s'engage sur une date pour annoncer les dotations aux collectivités.

Les taux de fiscalité sont proposés en stabilité en 2019 pour la 7ème année consécutive.

Des crédits 2018 au BP 2019, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,8 M€ soit 3,33%.

Les dépenses d'investissement représentent 62 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2019 dont 41 M€ sur le budget principal. 6 M€ pour l'aménagement de la zone économique des Ancises 2. 2019 est une année record en investissement.

Concernant les recettes d'investissement, l'exercice 2019 est une année de continuité des contrats conclus avec les partenaires institutionnels.

Pour rappel, les contrats sont :

Conseil régional Auvergne – Rhône – Alpes : contrat ambition région 2,25M € (hors CPER et Pacte Allier), sur 3 ans (2017-2019),

Conseil départemental de l'Allier : près de 6,5M€ sur plusieurs dispositifs :

- Contrat d'agglomération 2017-2020 : +5M€ au titre de Vichy Communauté
- Contrat de territoire 2015-2016 avec la CCMB : 330k€
- Contrat d'aménagement touristique et de développement des activités de pleine nature : 1M€ sur 2017-2020

À noter d'autres aides financières attendues au titre du CPER (contrat de plan Etat-région), mais aussi des fonds européens, des agences de l'Etat (agence de l'eau, ADEME...).

Un nouveau partenariat très important avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Allier permettra un très large co-financement du programme de développement sportif dans le cadre du « Pacte Allier ».

Au final Vichy Communauté prévoit d'encaisser 19,5 M€ d'aides à l'investissement en 2019.

La difficulté sera d'encaisser les recettes au bon moment.

2 nouveaux budgets annexes en 2019 qui sont :

- Tourisme (prestations confiées à la SPL Vichy Destinations)
- Vichy Sport (commercialisation des équipements sportifs)

En résumé, le budget 2019 reflète notre ambition pour le territoire. En investissement, c'est un budget remarquable et inédit pour notre territoire.

M. Pommeray : « Nous voici donc au rendez-vous annuel du budget ». Son intervention pourrait tenir en un mot : « conforme ». Il s'arrêterait là et nous en serions heureux il imagine. Il aurait pu d'ailleurs reprendre mot pour mot mon intervention de l'année dernière, voire de l'année d'avant, tant la chose politique c'est-à-dire le fait générateur des politiques publiques dont le budget est l'instrument par excellence, tant la chose politique semble figée.

Sauf que le rendez-vous de cette année est un rien particulier puisque c'est le dernier de ce mandat ; nous ne sommes pas encore dans les bilans — ça viendra — mais voici l'occasion d'en dresser une vision plus globale et défaits des attermolements liés aux transitions que nous avons connues.

Votre budget, M. le Président, est celui de la confirmation d'une vision politique de la Communauté, du concept même de coopération intercommunale, qui n'est pas la nôtre. Il se demande d'ailleurs — c'est une question rhétorique — jusqu'à quel point elle est, au fond, la vôtre. Car, comme d'autres conseillers communautaires, il observe comme se creuse, dans la petite centaine de mètres qui séparent cette salle de l'hôtel de ville, un écart considérable dans la façon d'aborder le mandat d'élu, les politiques publiques voire la décision publique.

Le temps des bilans viendra et il voulait à l'occasion de ce budget insister sur quatre points.

Le premier c'est que nous ne pensons pas que l'intérêt communautaire se résume à l'addition d'intérêts communaux. Ce n'était pas l'idée du législateur qui avait d'ailleurs imaginé toutes sortes de subtilités pour contraindre une assemblée de communes à réellement « faire communauté » comme on dit « faire société ». Ces subtilités se sont assez vite heurtées à l'article 72 de la Constitution, au principe de la libre administration des collectivités territoriales de la République, qui implique qu'elles sont l'auteur exclusif, dans la frontière de leurs compétences, des limites de leur propre intérêt et des moyens de le nourrir. Même le changement de scrutin qui structurellement ne fait plus de nous, conseillères et conseillers communautaires, des représentants de nos conseils municipaux mais individuellement des représentants de 1/77e indéfini des 83.000 habitants de Vichy Communauté, n'y a rien fait. Même le rappel dans des circulaires, dans des textes de loi, directement ou indirectement, des principes simples de subsidiarité et de suppléance, n'y a rien fait. Il l'avait longuement évoqué lors des vagues hésitations sur la gestion des PLU qui sont à mon sens l'illustration la plus parfaite de cette difficulté à appréhender ce qui devrait être une nouvelle dimension. Nous restons ici, autre exemple, il est emblématique, rangés par communes — imaginez un conseil municipal installé par quartiers — et nous entendons, encore ici il y a quelques semaines, l'administration de Vichy Communauté s'adresser non au conseil communautaire mais aux communes, « vous les communes » a-t-on entendu comme si la technostructure — c'est un mot qu'il emprunte à M. le directeur général des services — était dépositaire de l'intérêt communautaire face à des élus qui, par construction, pour ne pas dire par nature, sauraient mal voir au-delà des limites de la commune qui les a élus.

C'est d'ailleurs son deuxième sujet. Nous avons été témoins pendant ce mandat d'une contraction de la décision politique, d'un déplacement du politique vers l'administratif et vers des instances de gestion déléguée ou de gestion déportée pour parler comme le rapport de la Cour des comptes. C'est le deuxième étage d'une fusée qui avait déjà consisté — la loi le permet — à déléguer au bureau communautaire qui délibère à huis clos, la grande majorité des prérogatives de l'assemblée délibérante. Au bout du bout, la sensation qui est la nôtre — mais il sait que ce disant il se fait le porte-parole de nombreux élus y compris ceux qui sont dans des processus de construction d'outils communautaires — la sensation que l'administration fait tout et nous, le reste.

Ce basculement — ce pourrait être un objectif louable puisque républicain de l'inverser — a une illustration : la mutualisation, c'est son troisième point. Elle est d'abord, il emprunte la frontière sémantique de nouveau à la Cour des comptes, elle est d'abord endogène. À deux titres : d'abord elle ne concerne pour l'essentiel que les frontières de l'ancien district : Vichy, Cusset, Bellerive ; ensuite elle porte à 80 % sur les fonctions support ce qui fait que l'incarnation de Vichy Communauté comme une puissance publique à part entière est fragile et d'autant plus fragile que l'on s'éloigne des frontières de ces trois villes centre. C'est assez regrettable.

Il comprend d'autant moins cette option politique qu'il l'a vu — il s'adresse à M. le Président mais aussi à Mme Benoit et à M. Laloy — vous saisir avec intelligence de la question de l'école de musique et, par une succession de décisions, qui illustrent d'ailleurs les principes de subsidiarité et de suppléance, donner corps à un véritable projet communautaire, contenu et contenant.

Au total, et ce sera sa dernière remarque, le risque est celui de rendez-vous manqués. Nous avons besoin, chacun en convient, pour se muer dans un monde qui mute à des vitesses inconnues jusque-là, d'une masse critique. D'une masse critique en terme de territoire — il avait plaidé en son temps pour une communauté plus large c'est-à-dire dont les frontières épousent celles que, nous citoyens, nous dessinons par nos mobilités professionnelle, personnelle, éducative, commerciale, culturelle... Mais nous avons aussi besoin d'une masse critique en puissance de feu comme disent les militaires, c'est-à-dire en surface budgétaire, en capacité à contraindre ce qui implique une définition fine de l'intérêt communautaire — il l'évoquait dans mon premier point — et en capacité politique, c'est-à-dire en capacité à s'inscrire de façon structurelle dans le développement de notre territoire. Celles et ceux qui ont assisté ici, il y a un mois il croit, à la restitution — intermédiaire il l'espère — sur l'avenir de Montpertuis ont eu une illustration de ce que risquait d'être un rendez-vous manqué. Voilà une opportunité sans doute inédite ; 140 hectares, avec une zone tampon importante, desservie par des nœuds ferroviaire et autoroutier et par un aéroport, tout cela au centre de la France. L'opportunité est inédite. Et qu'avons-nous entendu ? Des gens qui s'auditionnent entre eux sans sortir des frontières du bassin — il exagère on a dû aller jusqu'à Clermont-Ferrand — pour aboutir à trois recommandations : premièrement, il cite « faire s'approprier la zone aux habitants de Vichy Communauté » — autrement dit organiser des visites ; en attendant, y mettre des panneaux solaires mais surtout « attendre », on nous parle de vingt ou trente ans... Quand on compare cette restitution locale aux projets industriels qui sont en gestation dans notre pays ou en Europe, les nouveaux data-centers, l'Airbus des batteries, les incubateurs en intelligence artificielle, la production de véhicules de nouvelle génération, tous projets qui à un moment devront s'incarner, on mesure le risque du rendez-vous manqué.

Voilà les quatre mots que m'inspirent la conformité aux budgets précédents de ce nouveau budget en espérant sincèrement que vous étiez, M. le Président, dans la transition et que Vichy Communauté pourra à l'avenir et dès l'année prochaine si possible, se dessiner de nouveaux horizons.

M. Skvor abordera essentiellement la question de la politique économique que reflète ce budget, en complétant ce qu'il a déjà esquissé lors du débat d'orientation budgétaire.

Votre BP 2019 est cohérent avec la feuille de route et les horizons que vous fixez depuis près de deux ans. En soi, c'est une chose importante dans la période historique pour le moins fluide que nous traversons.

La Montagne du 11 mars dernier évoquait d'ailleurs très justement votre politique, en notant « un souci de séduction qui a toujours marqué l'histoire de la cité, qui a longtemps joué sur les bienfaits de ses eaux, avant de compter dès le milieu du siècle dernier sur son plan d'eau pour aimanter un nombre toujours plus grand de visiteurs ». C'est en effet le trait fort de votre politique de développement : celui de l'attractivité ou de la séduction.

Sauf que... nous avons fini par changer de siècle et d'époque, que nous ne reviendrons pas, sauf en rêve, à l'âge d'or de la reine des villes d'eaux - nous ne renouerons jamais avec la croissance qui fut, en fait, celle de la construction de la ville, même si une autre économie thermique peut émerger peu à peu. Sauf qu'encore, l'économie du sport est une notion floue, et qu'en tout cas à notre échelle, elle repose sur des modèles hyper subventionnés à rendements globalement faibles.

Sauf que enfin, ces dépenses qui occupent encore près de 65 % de nos crédits de paiement cette année, si elles sont nécessaires, ne sont ni prioritaires, ni forcément efficaces, ni même

justes (et ce, quand bien même, elles touchent à l'environnement, comme M. le Président le faisait remarquer lors du DOB).

Bref, son idée est que vous sacrifiez bien trop à la « séduction » et pas assez à la transition que réclame notre territoire.

Mais la transition, plus on en parle et moins on sait de quoi il retourne. Il va donc prendre un exemple simple.

Ce n'est pas un secret, nous sommes quelques-uns ici à réfléchir à la création d'une SEM ENR (énergies renouvelables), à votre demande. Notre objectif ? Garder « l'argent du pétrole » à la maison, et laisser le carbone dans le sol, même s'il nous faut dans un premier temps faire appel à des intérêts privés pour lancer l'extraction. Ça c'est pour l'aspect prioritaire.

Le potentiel ? Plus de 100 millions d'euros d'investissement, pour moins de 4 millions d'euros de prise de participation au capital initial. Et ce pour les seuls travaux. Parce qu'au-delà, nous parlons d'une source de revenus pérennes, nous ne parlons pas d'investissement plus ou moins inerte. Ça, c'est pour l'aspect efficacité. Enfin, ce sont des revenus pour l'agglomération mais aussi pour les communes et les citoyens, si du moins nous sommes suffisamment habiles dans la négociation en cours. Ça, c'est pour le côté juste de la chose.

Efficacité donc, Priorité et justice, le modèle économique est là. Ce modèle qu'il nous faut améliorer, amplifier et considérablement démultiplier pour le porter à une tout autre échelle : car les ENR ne représentent qu'un tout petit aspect de la transition vers cette politique économique du territoire ; et sans doute le plus facile.

Et il faudrait pour cela, et pas au terme du prochain mandat voire à l'horizon 2030, mais dès aujourd'hui et le plus vite possible, arriver à consacrer 65 % des crédits de paiements à des politiques de cette nature. Il donne trois exemples de priorités :

- Priorité au 5eme combustible, à savoir les économies d'énergie, via un plan massif de rénovation et la création d'un SPEE (que nous pourrions, éventuellement financer par des levées obligatoires mutualisées à l'échelle métropolitaine ; cela tombe bien notre députée s'est fait une spécialité des obligations dites vertes) ;

- Mobilisation forte sur les sols et le foncier ensuite, donc sur l'agriculture, sur la forêt, pour séquestrer du carbone, reconquérir de la biodiversité, développer de l'activité, regagner des savoir-faire et de l'innovation sur tout le territoire, dans toutes les communes ;

- Et troisième axe essentiel, les mobilités, via la mise en place d'un service public de la mobilité individuelle et partagée, pour aider nos concitoyens à franchir le cap de cette transition des motorisations et des usages... Ce doit être l'objet principal de nos politiques de transport tant sur notre agglomération, le TC ne concerne qu'une petite partie de la population. Alors oui, ce sont des investissements conséquents et inévitables. Mais ce sont aussi :

- des promesses sérieuses d'économies, d'emplois et d'activités durables, non délocalisables sur notre territoire ;

- et enfin ils sont la seule façon d'éviter ou d'atténuer les cassures sociales graves auxquelles nous devons bientôt faire face et qui risquent de rendre le pays et notre agglomération particulièrement irréformables : il sera alors trop tard pour la transition.

Cette transition, nous la subissons déjà, faute de l'avoir suffisamment anticipée, mais le processus va s'accélérer et s'aggraver dans les années qui viennent. Sans qu'il soit bien certain que la perspective des JO 2024 ou de l'inscription UNESCO, aussi louable soient-elles par ailleurs, puisse suffire à nous consoler.

Mme Conte explique pourquoi elle s'abstient au vote du budget. Elle le juge omnivore. Les élus du rassemblement national sont informés des orientations budgétaires mais ils n'ont pas assez de moyen pour peser sur ces décisions. Ils sont favorables à des dépenses moins gourmandes. Les dotations de l'Etat sont en baisse par conséquent, elle ne peut accepter des investissements aussi pharaoniques alors que 22 % de la population vichyssoise vit en dessous du seuil de pauvreté et préférerait que l'argent soit redistribuée envers la population.

M. le Président prend acte des remarques de Mme Conte et précise que pour lutter contre cette précarité, il faut développer notre territoire en essayant de trouver des stratégies pour proposer un emploi à tous et non pas simplement de redistribuer purement et simplement l'argent public.

Il entend la remarque de M. Skvor et le plaisir qu'il prend à caricaturer ses propos et à les simplifier à outrance en pensant que sa seule stratégie, et celle de l'exécutif, se résume au tourisme. Loin de là, il a une obsession qui est le développement industriel. Cette année, plus de 500 emplois seront créés sur notre territoire industriel pour essayer de retrouver de l'attractivité. Pour autant il ne faut dénigrer le développement économique par le tourisme. Le tourisme est un bon moyen d'ancrer une économie locale et de la développer. On travaille également sur la filière bois qui est intéressante pour notre territoire rural mais également nos réflexions sur l'économie numérique, en particulier portées à l'échelle du pôle métropolitain, dans des stratégies très coordonnées (projet porté par un élu de Clermont-Ferrand, inscrit sur la liste Europe écologie les verts pour les européennes). Rapport que le Président soutient et qui permettra d'amplifier notre stratégie numérique sur le territoire. Il ne peut pas laisser dire que son seul souci est de développer le thermalisme ou le sport. Le développement va bien au-delà mais assume que le sport ou le thermalisme ou la stratégie autour de l'Unesco nous sert dans le cadre d'une stratégie d'attractivité, d'image.

Concernant la transition énergétique, par rapport à d'autres territoires, nous allons loin sur cette thématique. Il y a moins de 10 territoires qui développent autant de stratégie que le nôtre. Mais il comprend et prend acte du sentiment de M. Skvor sur le sujet.

Enfin, M. Pommeray a raison de dire qu'il s'agit d'une redite et confirme son désaccord sur certains sujets. Effectivement, un désaccord profond subsiste, M. le Président considère que la commune a de l'avenir et qu'il faut s'appuyer sur les communes et remercie l'administration de tenir ce cap là aussi et de considérer l'entité commune sur notre territoire. Tout ne peut traiter au niveau communautaire. Il faut que l'intercommunalité soit là pour assoir les stratégies communales puisque dans toutes les crises que nous traversons ces dernières semaines, il a l'impression que les gens demandent plus de proximité, sentiment d'abandon donc difficile de gérer sur des territoires XXL.

#### N°7 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. Raymond Mazal)

M. le Président demande l'autorisation de l'assemblée pour que le Doyen d'âge – M. Mazal, présente cette délibération.

Avis favorable des membres de l'assemblée.

M. le Président ayant quitté la séance à cet instant, le Conseil Communautaire, approuve à la majorité des suffrages exprimés, (66 voix pour, 6 abstentions (Mme Bouard, Mme Conte, M. Chégut, M. Pommeray et M. Skvor (procuration Mme Semet)), les comptes administratifs de Vichy Communauté, dressés au titre de l'exercice 2018 :

- pour le Budget Principal
- pour les onze Budgets Annexes de l'Etablissement

#### N°8 - FINANCES - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour et une abstention Mme Conte), approuve l'affectation des résultats du Budget Principal et des onze Budgets annexes de l'établissement présentée.

#### N°9 - PROVISIONS 2019 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité d'inscrire des crédits pour la constitution des provisions au titre du budget primitif 2019, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, (72 voix pour et une abstention Mme Conte), décide :

- D'inscrire, sur le budget principal, une provision pour risques et charges de 171 576 € correspondant à la redevance post-exploitation versée par le délégataire du service des déchets non dangereux du Guègue.
- De réaliser les opérations suivantes au titre des provisions pour dépréciation de comptes de tiers :
  - Budget Principal : Inscription d'une provision d'un montant de 15 000 € au titre du budget primitif 2019.
  - Budget Immobiliers d'Entreprises : Inscription d'une provision d'un montant de 10 000 € au titre du budget primitif 2019.
  - Budget Assainissement : Inscription d'une provision d'un montant de 50 000 € au titre du budget primitif 2019.
  - Budget Transports en commun : Non inscription de provision au titre du budget primitif 2019 compte tenu de l'absence d'admissions en non-valeurs et de restes à recouvrer.
  - Budget Spanc : Inscription d'une provision d'un montant de 1 500 € au titre du budget primitif 2019.
- D'inscrire sur le budget principal, une provision pour risques et charges financiers de 100 000 € correspondant au risque de perte de change pour 2019 sur deux emprunts réalisés en franc suisse.

#### N°10 - FISCALITE :

##### A/ FISCALITE - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2019 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la volonté de stabiliser les taux de fiscalité pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour et une abstention Mme Conte), approuve les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation : **11.70%**
- Taxe sur le foncier bâti : **0.396%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **2.36%**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Vichy-Cusset-Bellerive) – TEOM : **6.75%**
- Cotisation foncière des entreprises : **28.63%**  
(Lissage du taux de CFE-U sur 5 ans depuis 2017)  
(Lissage du taux de CFE-U sur 4 ans pour la commune de Saint-Pont depuis 2018)

##### B/ FISCALITE - FIXATION DES TAUX DE TEOM POUR L'ANNEE 2019 - POUR LES 36 COMMUNES CONCERNEES PAR L'ADHESION AU SICTOM SUD ALLIER (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour et une abstention Mme Conte), le produit attendu pour les 36 communes de Vichy Communauté fixé à 4 507 143 €. Cette proposition 2019 est aussi caractérisée par une baisse généralisée des taux de TEOM dans toutes les communes par rapport à 2018.

Les taux appliqués en 2019 sur les 36 communes concernées sont indiqués dans le tableau présenté.

#### N°11 - BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET PRINCIPAL (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président soumet à l'approbation du Conseil le projet de Budget Primitif Principal pour l'exercice 2019.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 4 voix contre M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration Mme Semet) et 2 abstentions Mme Bouard et Mme Conte) :

1/ approuve le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : 62 987 648,31€.  
En section de Fonctionnement, à la somme de : 72 434 649,59 €.

Pour assurer l'équilibre financier de plusieurs budgets annexes de la Communauté d'Agglomération, le Budget Principal devra verser les participations suivantes :

Subventions de fonctionnement d'équilibre :

Budget Annexe Immobiliers d'Entreprises.....	835 405,24 €
Budget Annexe Zones d'activités.....	285 098,82 €
Budget Annexe Aéroport.....	65 406,55 €
Budget Annexe Tourisme en Montagne Bourbonnaise.....	78 602,66 €
Budget Annexe Vichy Sport.....	700 000 €

D'autre part, afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes de stock de terrains, le budget principal inscrit en section d'investissement les avances remboursables suivantes :

Budget Annexe Zones d'Activités .....	7 681 183,30 €
Budget Annexe PRU de Presles .....	1 858 619,32 €

2/ Vote le budget qui lui est présenté :

- a) au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition d'opérations et programmes,
- b) au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

3/ Mandat est donné à M. le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2019, pour un montant maximum s'élevant à : **15 121 891,77 €.**

## N°12 - BUDGET 2019 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME-CRÉDITS DE PAIEMENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité d'inscrire aux budgets les crédits de paiement nécessaires aux règlements des factures et des marchés engagés par l'Etablissement, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De poursuivre la gestion des dépenses d'investissement des budgets « Principal » et annexes « Assainissement collectif », « Transports en commun » et « Immobiliers d'Entreprises » dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles et des crédits de paiement annuels,
- De modifier les autorisations de programme et notamment les crédits de paiement 2019, lorsque cela est nécessaire, tels qu'ils figurent dans les tableaux joints en annexes,
- De modifier l'intitulé du programme 0079 « CENTRE OMNISPORTS » en « PLATEAU D'ÉCONOMIE SPORTIVE »,
- De créer l'autorisation de programme suivante, dont les crédits de paiements sont répartis en annexe :
  - 0833 « PARC NATUREL URBAIN » pour un montant global de 1 600 000 € en dépenses et 600 000 € en recettes sur le budget principal.

N°13 - BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

**A/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE ABATTOIR**

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet)), approuve le Budget Primitif Annexe Abattoir pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

**En section d'Investissement** à la somme de : **808 082,02 €.**

**En section de Fonctionnement** à la somme de : **809 304,28 €.**

**B/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE AÉROPORT VICHY-CHARMEIL**

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet)), approuve le Budget Primitif Annexe Aéroport Vichy-Charmeil pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, à la somme de : **225 414.04 €.**

**En section de Fonctionnement**, à la somme de : **317 436.59 €.**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2019 abonde une participation s'élevant à la somme de **156 450,04 €.**

Mandat est au donné à M. le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2019, pour un montant maximum s'élevant à : **112 584.28 €.**

**C/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIERS D'ENTREPRISES**

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet)), approuve le Budget Primitif Annexe Immobiliers d'entreprises pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, à la somme de : **8 076 060,19 €.**

**En section de Fonctionnement**, à la somme de : **3 069 476,05 €.**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2019 abonde une participation s'élevant à la somme de **536 403,81 €.**

Mandat est au donné à M. le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2019, pour un montant maximum s'élevant à : **1 526 060,19 €.**

**D/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS**

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet)), approuve le Budget Primitif Annexe Zones d'activités pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, à la somme de : **10 330 616,17 €.**

**En section de Fonctionnement**, à la somme de : **8 764 071,69 €.**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2019 abonde une participation s'élevant à la somme de **37 782,87 €.**

D'autre part, afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de ce budget

annexe de stock de terrains, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2019 abonde une avance remboursable s'élevant à la somme de **7 681 183,30 €**.

#### E/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet))), approuve le Budget Primitif Annexe Assainissement pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, à la somme de : 7 431 945,29 €.**

**En section de Fonctionnement, à la somme de : 10 253 178,28 €.**

#### F/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet))), approuve le Budget Primitif Annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, à la somme de : 78 206,61 €.**

**En section de Fonctionnement, à la somme de : 167 613,99 €.**

#### G/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet))), approuve le Budget Primitif Annexe Transports pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, à la somme de : 2 662 788,35 €.**

**En section de Fonctionnement, à la somme de : 6 515 357,61 €.**

#### H/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN MONTAGNE BOURBONNAISE

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet))), approuve le Budget Primitif Annexe Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, à la somme de : 929 129,37 €.**

**En section de Fonctionnement, à la somme de : 647 913,96 €.**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2019 abonde une participation s'élevant à la somme de **510 171,37 €**.

Mandat est au donné à M. le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2019, pour un montant maximum s'élevant à : **206 652 €**.

#### I/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet))), approuve le Budget Primitif Annexe Portage de repas pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement, à la somme de : 30 673,44 €.**

**En section de Fonctionnement, à la somme de : 142 278,44 €.**

#### J/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE PRU DE PRESLES

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet)), approuve le Budget Primitif Annexe PRU de Presles pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section d'Investissement**, à la somme de : **7 458 619,32€**.

**En section de Fonctionnement**, à la somme de : **8 900 100,28 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2019 abonde une participation s'élevant à la somme de **1 858 619,32 €**.

Mandat est au donné à M. le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2019, pour un montant maximum s'élevant à : **2 000 000 €**.

#### K/ BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE VICHY SPORT

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 4 abstentions (M. Chégut, M. Pommeray, M. Skvor (et procuration de Mme Semet)), approuve le Budget Primitif Annexe Vichy Sport pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section de Fonctionnement**, à la somme de : **1 922 014,20 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2019 abonde une participation s'élevant à la somme de **700 000 €**.

#### N°14 - ENGAGEMENT DE GARANTIE PREMIERE DEMANDE AGENCE FRANCE LOCALE ANNEE 2019 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, que la garantie de Vichy Communauté soit octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que Vichy Communauté est autorisée à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale.
- La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par Vichy Communauté pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale.
- Si la Garantie est appelée, Vichy Communauté s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés.
- Le nombre de Garanties octroyées par au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

M. le Président ou son représentant est autorisé, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Vichy Communauté, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie.

N°15 - UNIVERSITE DES ETOILES DU SPORT A VICHY - PARTENARIAT (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant la nécessité de prévoir un cadre juridique pour l'encaissement des recettes de partenariats de l'Université des Etoiles du Sport à Vichy, par le biais d'une lettre d'engagements réciproques valant contrat entre des acteurs privés et Vichy Communauté (sponsoring), le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant à signer les lettres d'engagements réciproques pour tout partenariat inférieur à 20 000 € HT, qui porteront les obligations de l'agglomération et du partenaire au titre du sponsoring.

N°16 - SERVICES COMMUNAUTAIRES - VICHY SPORT - TARIFS 2019 (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Considérant un oubli de transmission d'une grille de tarifs de produits sportifs « découverte » a été commis dans la délibération n°15B, approuvée lors du conseil communautaire du 13 décembre 2018, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve à compter du 28 mars 2019, selon les modalités approuvées dans la délibération n°15B en date du 13 décembre 2018, les tarifs figurant en annexe de la délibération, ces tarifs étant valables pour toute réservation effectuée et confirmée au cours de l'année 2019, y compris pour des utilisations intervenant sur les années suivantes.

N°17 - ORGANISMES DE DROIT PRIVE - SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 € (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

- Comité des Œuvres Sociales de Vichy Communauté : 137 336 €
- Vichy Communauté Développement : 280 000 €
- Mission Locale Espace Jeunes de Vichy et sa Région : 71 500 €
- Jardin de Cocagne : 26 650 €
- SIEL : 42 150 €
- CAVILAM Alliance Française : 181 000 €
- Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole SASP : 127 500 €
- Vichy Val d'Allier Natation : 173 681 €
- Racing Club de Vichy Section Rugby : 149 063 €
- Point Information Jeunesse : 122 000 €

M. le Président ou le vice-président délégué est autorisé à signer les conventions ou avenants.

N°18 - ENFANCE-PETITE ENFANCE - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) (rapporteur M. Alain Dumont)

Devant la volonté de l'établissement de mettre en œuvre un accueil de qualité, et aux familles des offres diversifiées, et celle de la Caisse d'Allocations Familiales d'accompagner une démarche globale et concertée en donnant accès à des financements complémentaires prévus par le dispositif du Contrat « Enfance-Jeunesse », établi pour 4 ans, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou le Vice-Président délégué, à signer le Contrat « Enfance-Jeunesse » prévu pour la période 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'ensemble des aides apportées par la Caisse d'Allocations Familiales sur la durée du contrat s'élèveront à 1 323 202 €.

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'ATTRACTIVITE, A L'INNOVATION ET AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

N°19 - CREUZIER LE NEUF – LES ANCISES II – CESSION – SAS MCE (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déroger à l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et de céder à la SAS MCE ou toute personne morale qu'elle se substituerait, environ 3 000 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée A 1006, située dans la zone d'activités des Ancises II à Creuzier le Neuf, au prix de 12 € HT/m<sup>2</sup>, et approuve le cahier des charges de cession de terrains.

Mandat est donné à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cette cession (compromis de vente, documents d'arpentage, vente, ...).

N°20 - SEUILLET – ZI DU COQUET – CESSION DE TERRAINS A LA SCI BOILON – REVERSEMENT A LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES DU PRIX DU FONCIER DANS LE CADRE DU PAIEMENT DIFFERE – MODIFICATION (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier, au vu des documents du géomètre reçus, la délibération n° 26 du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018 ainsi :

- d'accepter la cession, au profit de la SCI BOILON, des biens situés sur la commune de Seuillet, à savoir une partie de 6299 m<sup>2</sup> de la parcelle A 546, une partie de 5180 m<sup>2</sup> de la parcelle A 579 ainsi qu'une partie de 21 m<sup>2</sup> de la parcelle A 545, tels que figurant au plan joint, au prix de 6,25€ T.T.C./m<sup>2</sup>,
- d'approuver le cahier des charges de cession,
- de reverser, une fois la vente conclue, la somme due à la commune de Saint-Germain-des-Fossés, pour l'acquisition d'une partie des parcelles A 546 et A 579, en vertu de l'acte de vente en date du 19 décembre 2003 susmentionné, au prix de 2,75 € du m<sup>2</sup> exactement cédé, précision étant ici faite que la parcelle A 545 n'a pas été acquise auprès de la commune de Saint-Germain-des-Fossés, mais auprès de celle de Seuillet, le prix de cette dernière acquisition ayant été réglé totalement par la communauté d'agglomération dès les formalités de publicité foncière afférentes effectuées.

Mandat est donné à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération.

N°21 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - ENTREPRISE SOFAMA/INARCADI (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention à la société INARCADI à hauteur de 20 % du montant de l'aide versée par le Département, soit 8065 €. Une convention quadripartite est établie fixant les obligations du maître d'ouvrage et du bénéficiaire ainsi que les modalités de versement.

Mandat est donné à M. le Président ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment la signature de la convention attributive de subvention quadripartite.

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'AMENAGEMENT ET A L'HABITAT DURABLES, A L'ENVIRONNEMENT ET AUX RURALITES**

**N°22 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE CREUZIER-LE-VIEUX - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Creuzier-Le-Vieux, et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Creuzier-Le-Vieux, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Creuzier-Le-Vieux pourra être consulté par toutes les personnes intéressées, sur simple demande, au siège de Vichy communauté et en mairie de Creuzier-Le-Vieux aux jours et heures habituels d'ouverture.

**N°23 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE VICHY - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Vichy, et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les actes subséquents.

Dit que conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Vichy, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Vichy pourra être consulté par toutes les personnes intéressées, sur simple demande, au siège de Vichy communauté et au service urbanisme de la ville de Vichy aux jours et heures habituels d'ouverture.

**N°24 - ELABORATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE BILLY - ARRET DE PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, tire le bilan de la concertation et arrête le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Billy.

Soumet, conformément à l'article L.642-3 du Code du Patrimoine (version antérieure à la Loi LCAP), pour avis, le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ainsi arrêté :

- o A la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
- o Aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.153-54 du Code de l'Urbanisme

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes subséquents.

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Billy.

N°25 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE - MODIFICATIONS DES MODALITES DE CONCERTATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les modifications des modalités de concertation sur les moyens qui seront offerts au public pour formuler ses observations et propositions.

N°26 – FICT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset) :

A/ ACTUALISATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2017-2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n°9 C/ du 28 septembre 2017 valant PFF et principalement sur le dispositif FICT afin de permettre aux communes d' Arfeuilles, La Chabanne et La Guillermie de solliciter les sommes disponibles de FICT pour le fonctionnement d'un équipement, soit à titre indicatif et sous réserve de modification des sommes déjà attribuées :

- o 101 410 € pour Arfeuilles
- o 48 529 € pour La Chabanne
- o 27 695 € pour La Guillermie

B/ FICT 2017-2020 - 15EME PROGRAMMATION

Devant la nécessité d'arrêter une 15<sup>ème</sup> liste de projets d'intérêt commun décrits ci-dessous :

Communes	Intitulé du projet	FICT Communes / Vichy Communauté			
		Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2020	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
<b>BUSSET</b>	Voirie	116 775	94 808	53 373	40 871
<b>ESPINASSE-VOZELLE</b>	Aménagement d'une résidence séniors (4 logements : tranche 1)	475 523	91 096	91 096	91 096
<b>LE VERNET</b>	Réhabilitation du groupe scolaire – Montant des travaux	636 555	193 558	193 558	79 000
<b>NIZEROLLES</b>	Extension du centre culturel polyvalent (aménagement d'un local technique)	10 510	69 276	24 410	5 255
	Restauration de la toiture et du clocher de l'église	19 425			5 827
	Achat d'équipements pour la boulangerie	8 260			4 130
<b>SAINT NICOLAS DES BIEFS</b>	Gros travaux sur la mairie (isolation des combles et pare-neige)	16 351.6	73 228	73 228	5 723
<b>SAINT PONT</b>	Aménagement du parvis de la mairie et de l'école	182 000	57 944	57 944	27 800

<b>SAINT CLEMENT</b>	Rénovation d'un hangar et de deux garages	20 020	71 930	35 964	10 010
<b>SERBANNES</b>	Extension de la salle polyvalente – <i>modification 14<sup>ème</sup> programmation</i>	343 074	78 100	56 100	56 100
<b>ARFEUILLES</b>	Fonctionnement des équipements communaux pour les années 2018, 2019 et 2020	203 000	101 410	101 410	101 410
<b>LA CHABANNE</b>	Fonctionnement des équipements communaux pour les années 2018, 2019 et 2020	98 000	64 344	48 529	48 529
<b>LA GUILLERMIE</b>	Fonctionnement des équipements communaux pour les années 2018, 2019 et 2020	60 822	58 684	27 695	27 695
		<b>TOTAL 15<sup>ème</sup> PROGRAMMATION FICT : 503 446 €</b>			
		Dont 325 812 € FICT Investissement			
		177 634 € FICT soutien exceptionnel en fonctionnement			

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la 15<sup>ème</sup> liste de projets d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus ainsi que la demande de la ville de Vichy à savoir que la commune dispose d'un restant disponible au titre du FICT d'un montant de 1843 524 euros dont elle souhaite renoncer au bénéfice du programme d'aménagement de la rive gauche.

**N°27 - ADOPTION DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DES AFFLUENTS DE L'ALLIER ET DE SON PROGRAMME D' ACTIONS (rapporteur M. Joseph Kuchna)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des financements prévus et de l'engagement de tous les partenaires, techniques et financiers et de la validation des différentes maîtrises d'ouvrage.

M. le Président ou son représentant est autorisé à procéder à la mise au point final du CTMA des affluents de l'Allier, dans le cadre budgétaire fixé par la délibération, et à signer le CTMA des affluents de l'Allier.

M. Skvor précise qu'il s'agit d'un sujet dont on débat peu généralement, la gestion et préservation des milieux aquatiques, c'est cependant un programme d'investissement important :

- en volume, 4,6 millions d'euros
- et en nature puisqu'il concerne la préservation de la ressource en eau et de sa qualité.

Il fait deux remarques :

- 1- La première est une interrogation sur la solidité financière de ces contrats étant donnée la politique de siphonnage de la trésorerie des agences de l'eau par l'État ; ainsi que la politique de transfert systématique des risques, de l'État vers les collectivités (on le voit avec le risque inondation et la GEMAPI, avec la délibération suivante sur la gestion de la digue Napoléon) : les territoires se retrouvent chaque année un peu plus en première ligne sur tout un nombre de risques et ressources vitales majeurs. C'est d'ailleurs ce qui fait que nous nous retrouvons, nous collectivités locales, en pointe sur la transition que nous évoquons tout à l'heure.
- 2- La seconde remarque porte sur 2020 qui sera une date importante sur cette question de l'eau : l'agglomération détiendra alors presque toutes les compétences relatives à la gestion des cycles de l'eau, eau potable, assainissement, GEMAPI. Il souligne cela à dessein : parce qu'après le cycle de l'eau, nous aurons à maîtriser celui du carbone – politique énergétique – puis celui de l'azote – politique agricole et alimentaire, c'est désormais le sens de l'histoire. La transition dont nous parlions tout à l'heure, c'est l'émergence politique de ces cycles et la maîtrise que l'on parviendra à en avoir.

Ces trois éléments et leurs cycles constituent des biens communs du territoire et doivent devenir à terme les trois axes structurants de notre projet communautaire, ce qui ne contribuera pas peu à l'attractivité future du territoire... et donc à son tourisme.

M. Kuchna précise que les services ont pris la précaution de contacter les collectivités voisines pour travailler sur l'ensemble des bassins versants avec ces contrats milieu aquatique de façon à produire un travail de grande envergure.

#### N°28 - SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE VICHY COMMUNAUTÉ - CONVENTION DE GESTION DE LA DIGUE NAPOLEON A VICHY (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de convention de gestion et autorise M. le Président ou son représentant à signer le projet.

Une étude est engagée pour déterminer le système d'endiguement de Vichy Communauté.

Les partenaires financiers qui pourraient apporter leur soutien financier à cette démarche et notamment l'union européenne (POI Feder Loire), et l'Etat seront sollicités.

#### N°29 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - PARTENARIAT AVEC LE LYCEE VALERY LARBAUD (rapporteur M. Michel Aurambout)

Devant la volonté du Lycée Valery Larbaud de participer au PAT et de sensibiliser les étudiants des classes de diététique et d'hôtellerie par l'organisation d'une projection-débat sur le thème de l'alimentation durable, et celle de Vichy Communauté de promouvoir ce type d'actions afin d'essaimer les initiatives répondant aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat entre Vichy Communauté et le Lycée Valery Larbaud.

La dépense d'un montant de 294 € intitulée « subvention aux établissements publics rattachés à l'État » sera imputée sur l'antenne (65731) du budget développement durable. Le versement de la somme sera versée au lycée Valery Larbaud une fois l'action réalisée et une fois le vote du budget réalisé.

#### N°30 - RESEAU TRES HAUT DEBIT - CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DEPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES TRES HAUT DEBIT AUVERGNAT - AVENANT 9 (rapporteur M. Pierre Bonnet)

M. Bonnet précise qu'il s'agit d'une délibération importante concernant le déploiement de la fibre optique sur le secteur de la montagne bourbonnaise. Il s'agit d'anticiper l'affermissement de la phase 3 auprès de la Régie Auvergne Numérique notamment sur l'ex-CCMB. Cet avenant va permettre d'atteindre plus de 90 % de couverture FTTH mais aussi sur des mix technologiques, d'ici à fin 2022 pour l'ensemble du département.

M. le Président se félicite de cette avancée sur ce dossier. Il faut rester vigilant sur le développement de ce projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes du projet d'avenant n°9 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électronique Très Haut Débit (THD) auvergnat ».

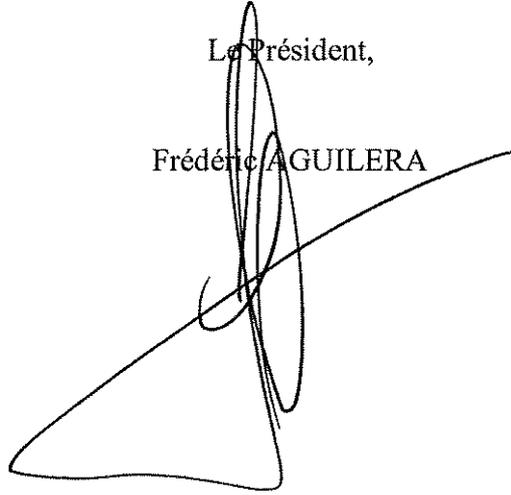
M. le Président ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°9 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électronique Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec ses partenaires.

## QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres et lève la séance à 19 heures 30.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the printed name 'Frédéric AGUILERA'.



VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du JEUDI 11 AVRIL 2019**  
**18 heures**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SENNEPIN - J. ROIG - J.P. BLANC - C. CATARD - R. LOVATY - C. BERTIN - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - F. HUGUET - P. SEMET - JY. CHEGUT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - C. DUMONT - M. CHARASSE - M. GUYOT - A. CHAPUIS - C. BOUARD - P. BONNET - YJ. BIGNON - MC. STEYER - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE - C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. F. DUBESSAY à F. SENNEPIN - N. RAY à J. ROIG - C. SEGUIN à J. KUCHNA - A. CORNE à B. BAYLAUCQ - J. COGNET à A. DAUPHIN - G. MARSONI à F. AGUILERA - J. BLETTERY à M. MONTIBERT - M. MERLE à C. BOUARD - C. GRELET à YJ. BIGNON - C. MALHURET à C. LEPRAT - E. VOITELLIER à C. BENOIT - B. KAJDAN à JL. GUITARD - M. JIMENEZ à MO. COURSOL - JJ. MARMOL à MC. STEYER - JP. SALAT à S. FONTAINE, Conseillers Communautaires.

**Absents représentés par leur suppléant :** Mmes et MM. Conseillers Communautaires.

**Absents excusés :** M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Mmes et MM. F. MINARD - J.M. GUERRE - F. SEMONSUT - P. COLAS - H. DUBOSCQ - MC. VALLAT - N. COULANGE - JD. BARRAUD - F. BOFFETY - E. GOULFERT - G. MAQUIN, Conseiller Communautaire.

\*\*\*\*\*

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,  
→ approbation à l'unanimité.

M. le Président précise qu'il y a eu une erreur matérielle lors de l'envoi du dossier du conseil communautaire du 28 mars dernier (oubli de l'envoi du rapport n°13 L/) et il s'excuse pour cette nouvelle convocation faite en urgence tout en respectant le délai et de convocation du conseil.

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX SERVICES DE PROXIMITE ET AUX RESSOURCES INTERNES**

N°1 (rapport 13 L/ du conseil du 28 mars 2019) – BUDGETS PRIMITIFS 2019 - BUDGET ANNEXE TOURISME (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Considérant l'erreur matérielle consistant en l'omission de l'envoi du rapport n° 13 L/ lors du conseil communautaire du 28 mars 2019 approuvant l'ensemble des budgets 2019 et la nécessité de voter formellement le budget annexe « tourisme », le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Budget Primitif Annexe Tourisme pour l'exercice 2019 qui présente les prévisions suivantes :

**En section de Fonctionnement, à la somme de : 193 066 €.**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2019 abonde une participation s'élevant à la somme de **80 000 €**.

**QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres et lève la séance à 18 heures 15.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

